

1919-2019 : Ateliers Constitutionnels pour Tou.te.s



Le suffrage universel (masculin) a 100 ans.

Pour honorer cet anniversaire, l'Ecole de Droit UMONS-ULB organise des **ateliers constitutionnels ouverts à tou.te.s pour se réapproprier la Constitution !**

Que prévoit la Constitution en matière de participation citoyenne ?

Comment se révisé la Constitution ?

Quels sont les droits des citoyen.ne.s dans une démocratie représentative ?

L'Histoire retient qu'en 1919-1921, le suffrage universel (masculin) est adopté. Elle oublie qu'à la même date, le référendum et la consultation populaire sont sur la table constitutionnelle. Pour démocratiser la Belgique, octroyer le suffrage universel n'est pas suffisant. Il y a un siècle, cette évidence était partagée par tous. Un siècle plus tard, cette évidence est perdue de vue au profit d'une conception essentiellement électorale de notre citoyenneté. En 1919, le suffrage universel (masculin) formulait des promesses généreuses d'émancipation politique et sociale. En 2019, comment renouer avec les espoirs dont notre Constitution était porteuse ?

Animation

Anne-Emmanuelle Bourgaux, constitutionnaliste et chargée de cours en Droit public à l'Ecole de Droit UMONS-ULB

Dates

Un samedi / mois de 9h30 à 12h

09/03/2019 - Atelier : Ré(écrire) la Constitution

06/04/2019 - Atelier : Le R.I.C.

04/05/2019 - Atelier : La révocation des mandats

08/06/2019 - Atelier : Le droit de manifester

Lieu

Local 230
Ecole de Droit UMONS-ULB
Place Warocqué, 17 à 7000 Mons

Entrée libre

Accueil des enfants

Parentalité, citoyenneté et constitutionnalité, ça rime... Un mini-atelier est prévu pour les enfants à partir de 3 ans.

[Facebook](#)